

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16 juin 2026

Objet : Adoption des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2027 aux missions facultatives du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne d'Ile-de-France pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés

Délibération du Conseil d'administration

Le mardi 16 juin deux mil vingt-six à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 10 juin 2026, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 29 ;
- quorum : 17 (membres présents ou représentés) :
 - présents : 9 ;
 - représentés : 8.

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Pierre-Olivier CAREL
Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Anthony MANGIN
Madame Aurore THIROUX

Avaient donné procuration :

Madame Nadège AZZAZ à Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Etienne FILLLOL à Monsieur Anthony MANGIN
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Daniel GUERIN à Madame Aurore THIROUX
Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Igor SEMO à Monsieur Fernand BERSON

Etaient absents et excusés :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Jacqueline BELHOMME
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE
Madame Marie CHAVANON
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Jean-François DUFEU
Monsieur Quentin GESELL
Madame Françoise KERN
Monsieur Laurent LAFON
Monsieur Frédéric MOLOSSI
Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Madame Marie-Charlotte MENARD, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

Objet : Adoption des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2027 aux missions facultatives du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne d'Ile-de-France pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant que l'actualisation des tarifs s'inscrit dans la continuité du déploiement de la comptabilité analytique au sein de l'établissement, ainsi que dans une démarche de renforcement de l'harmonisation et de la lisibilité de sa politique tarifaire,

Considérant que cette nouvelle grille tarifaire traduit également la volonté d'anticiper et de répondre aux évolutions des besoins exprimés par les affiliés,

Considérant que le développement d'une offre de missions facultatives permet au CIG Petite Couronne de proposer aux collectivités et établissements publics, affiliés comme non affiliés, un accompagnement en gestion des ressources humaines à la fois complet, pertinent et adapté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : FIXE les tarifs relatifs à l'emploi et recrutement

- **Article 1-1 : FIXE** le forfait journalier pour la mission d'intérim territorial selon la grille suivante :

MISSION D'INTERIM TERRITORIAL		
Libellé	Unité	Tarif
Catégorie A	Jusqu'à 499 agents	220 €
Catégorie B		170 €
Catégorie C		150 €
Catégorie A	De 500 à 1499 agents	250 €
Catégorie B		200 €
Catégorie C		180 €
Catégorie A	Plus de 1500 agents	275 €
Catégorie B		225 €
Catégorie C		205 €

- **Article 1-2** : **FIXE** le tarif relatif aux prestations de conseil en recrutement comme suit :

CONSEIL EN RECRUTEMENT		
Libellé	Unité	Tarif
Conseil en recrutement (sur la base d'un devis établi)	Par heure	100 €

- **Article 1-3** : **FIXE** le tarif relatif aux prestations de conseil en orientation professionnelle comme suit :

CONSEIL EN ORIENTATION PROFESSIONNELLE		
Libellé	Unité	Tarif
Conseil en orientation professionnelle	COP de niveau 1	1 500 €
	COP de niveau 2	2 100 €
	Par demi-journée pour un COP sur mesure	400 €

Article 2 : **FIXE** les tarifs relatifs au pilotage et assistance RH

- **Article 2-1** : **FIXE** le tarif relatif aux prestations de conseil en organisation et méthode comme suit :

CONSEIL EN ORGANISATION ET METHODE		
Libellé	Unité	Tarif
Conseil en organisation et méthode	Par jour	800 €
	Par demi-journée	400 €

- **Article 2-2** : **FIXE** le tarif relatif aux prestations de pilotage de la masse salariale et de la donnée RH comme suit :

PILOTAGE DE LA DONNEE RH		
Libellé	Unité	Tarif
DEPLOIEMENT DANS LES COLLECTIVITES DE LA PETITE COURONNE		
Installation (uniquement la première année)	Moins de 50 agents	400 €
	De 50 à 99 agents	800 €

<p>Comprend l'aide au paramétrage et à la fiabilisation des données SIRH, SI Finances ainsi que la mise à disposition des procédures pour homogénéiser la saisie et d'une plateforme sécurisée de partage de documents.</p>	De 100 à 499 agents	1 000 €
	De 500 à 999 agents	2 000 €
	De 1 000 à 1 499 agents	3 000 €
	De 1 500 à 1999 agents	4 000 €
	De 2 000 à 2 499 agents	5 000 €
	De 2 500 à 2 999 agents	6 000 €
	De 3 000 à 3 499 agents	7 000 €
	Plus 3 500 agents	10 000 €
<p>Abonnement annuel</p> <p>Comprend la mise à disposition du logiciel de business intelligence pour exploiter les données, la participation au club adhérents et l'accompagnement au pilotage des données RH</p>	Moins de 50 agents	400 €
	De 50 à 99 agents	800 €
	De 100 à 499 agents	2 000 €
	De 500 à 999 agents	3 000 €
	De 1 000 à 1 499 agents	4 000 €
	De 1 500 à 1999 agents	5 000 €
	De 2 000 à 2 499 agents	6 000 €
	De 2 500 à 2 999 agents	7 000 €
	De 3 000 à 3 499 agents	8 000 €
Plus 3 500 agents	9 000 €	
DEPLOIEMENT DANS LES CENTRES DE GESTION		
<p>Installation (uniquement la première année)</p> <p>Comprend l'aide au paramétrage et à la fiabilisation des données SIRH, SI Finances ainsi que la mise à disposition des procédures pour homogénéiser la saisie et d'une plateforme sécurisée de partage de documents</p>	Moins de 50 agents	1 500 €
	De 50 à 99 agents	2 500 €
	De 100 à 149 agents	3 500 €
	De 150 à 199 agents	4 500 €
	Egal et plus de 200 agents	5 500 €
<p>Abonnement annuel</p> <p>Comprend la mise à disposition du logiciel de business intelligence pour exploiter les données, la participation au club adhérents et l'accompagnement au pilotage des données RH</p>	Moins de 50 agents	3 000 €
	De 50 à 99 agents	4 000 €
	De 100 à 149 agents	5 000 €
	De 150 à 199 agents	6 000 €
	Egal et plus de 200 agents	7 000 €
<p>Pour les centres de gestion bénéficiant d'un accompagnement sur mesure, notamment</p>		Majoration de 50 %

dans le cadre du déploiement de la mission Analysis RH – pilotage de la donnée RH, les tarifs définis ci-dessus, par strate d'effectifs, font l'objet d'une majoration de + 50 %.		
Cette majoration s'applique aux tarifs d'installation ainsi qu'aux abonnements annuels et tient compte du caractère individualisé de l'accompagnement, adapté aux besoins spécifiques de chaque centre de gestion.		
AUTRES TARIFICATIONS		
Installation et abonnement annuel pour les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les caisses des écoles (CDE)	Par an	400 €
Développement spécifique d'un tableau de bord pour une collectivité	Par tableau de bord	400 €
Pour les syndicats intercommunaux (réduction de 10% sur l'abonnement annuel pour les collectivités collaborant avec ces derniers)		Réduction de 10% sur l'abonnement annuel

- **Article 2-3** : **FIXE** les tarifs de l'études et conseil RH comme suit :

ETUDES ET CONSEIL RH		
Libellé	Unité	Tarif
Etudes et conseil RH	Par jour	800 €
	Par demi-journée	400 €

- **Article 2-4** : **FIXE** les tarifs de l'assistance GRH comme suit :

ASSISTANCE GRH		
Libellé	Unité	Tarif
EXTERNALISATION DE LA GESTION RH		
Forfait d'admission	Jusqu' à 19 agents	6 000 €
	De 20 à 99 agents	8 000 €
	100 agents et plus	10 000 €
Bulletin de paie	Par bulletin	8,50 €
Processus de paie	La demi-journée	275 €
Création de dossiers	Par dossier	35 €
Forfait gestion de carrière	Par agent et par mois	35 €
Forfait gestion de contrat	Par dossier et par mois	35 €

Forfait gestion des situations médicales	Par dossier	50 €
Assistance diverse	Par jour	550 €
	Par demi-journée	275 €
	Par heure	90 €
ASSISTANCE CHÔMAGE		
Instruction initiale et complète du dossier (nouvelle admission ou rechargement)	Par dossier	350 €
Révision d'un dossier déjà instruit (reprise d'indemnisation) ou intégration des données d'un dossier déjà en cours d'indemnisation		130 €
Suivi mensuel		40 €
INTERVENTION PONCTUELLE		
Intervention d'un gestionnaire	Par jour	800 €
	Par demi-journée	400 €

- **Article 2-5** : **FIXE** les tarifs des prestations complémentaires retraite comme suit :

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES RETRAITE		
Libellé	Unité	Tarif
MISSION « RETRAITE CLE-EN-MAIN »		
Externalisation de la gestion des dossiers retraite réservée aux collectivités/établissement comptant au plus 700 agents	Par dossier	350 €
MISSION « RENFORT RETRAITE »		
Accompagnement ponctuel par un gestionnaire	Par jour	800 €
	Par demi-journée	400 €
MISSION « RETRAITE EXPERTISE + »		
Gestion des dossiers complexes par un gestionnaire	Par jour	800 €
	Par demi-journée	400 €
MISSION « ATELIER RETRAITE »		
Session d'information et accompagnement des gestionnaires dans vos locaux	Par jour	800 €
	Par demi-journée	400 €

Article 3 : FIXE les tarifs relatifs au conseil et ressources statutaires

- **Article 3-1 : FIXE** les tarifs de la mission optionnelle de conseil et d'expertise statutaire et de prestation sur-mesure comme suit :

CONSEIL ET D'EXPERTISE STATUTAIRE		
Libellé	Unité	Tarif
Conseil et d'expertise statutaire et de prestation sur-mesure	Par jour	800 €
<i>Le nombre de jours nécessaires pour cette prestation est estimé par le CIG Petite Couronne sur la base d'un devis validé par la collectivité et l'établissement.</i>	Par demi-journée	400 €

- **Article 3-2 : FIXE** les tarifs relatifs mission de prévention et de gestion des précontentieux et contentieux en matière de ressources humaines comme suit :

MISSION DE PREVENTION ET DE GESTION DES PRECONTENTIEUX ET CONTENTIEUX		
Libellé	Unité	Tarif
Mission de prévention et de gestion des précontentieux et contentieux en matière de ressources humaines	Par heure	125 €
<i>Comprenant la rédaction des mémoires, des études, des plans d'action, des guides de procédure, la préparation aux audiences, l'aide à l'exécution des décisions juridictionnelles ou quasi juridictionnelles</i>		

- **Article 3-3 : FIXE** les tarifs relatifs au conseil en matière d'enquête administrative et de dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menace ou tout autre acte d'intimidation comme suit :

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE ET DISPOSITIF DE SIGNALEMENT		
Libellé	Unité	Tarif
Conseil en matière d'enquête administrative et de dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menace ou tout autre acte d'intimidation	Par jour	800 €
	Par demi-journée	400 €
Si l'accompagnement du CIG requiert l'intervention d'une autre direction	Par jour	1 200 €
<i>(Service Ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels, Direction du conseil et de l'expertise statutaires, secrétariat des conseils de discipline)</i>	Par demi-journée	600 €
Préparation pour une intervention en binôme	Par demi-journée	400 €

Article 4 : FIXE les tarifs relatifs à la médiation comme suit :

MEDIATION		
Libellé	Unité	Tarif
Médiation préalable obligatoire et médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties. <i>Incluant l'ensemble des frais liés à l'instruction du dossier, l'étude et l'analyse de la demande et l'organisation, le cas échéant, un premier rendez-vous de médiation.</i>	Par mission sur un litige donné avec un agent	375 €
Auquel s'ajoute, le cas échéant, une somme forfaitaire par réunion de médiation supplémentaire en présence de la personne physique du médiateur, auprès de l'une, de l'autre ou des deux parties.	Par réunion supplémentaire	85 €

Article 5 : FIXE les tarifs relatifs à la prévention, la santé et l'accompagnement social

- **Article 5-1 : FIXE les tarifs relatifs aux prestations définies dans la convention d'adhésion au service de médecine préventive comme suit :**

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE		
Libellé	Unité	Tarif
Mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire de santé au travail	Par an et par agent	135 €
Consultation au cabinet médical du CIG Petite Couronne	La journée	1380 €

- **Article 5-2 : FIXE les tarifs relatifs à l'accompagnement pluridisciplinaire ad hoc en matière de QVCT, de transformations du travail, de cycle pluridisciplinaire :**

ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE AD HOC EN MATIERE DE QVCT, DE TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL, DE CYCLE PLURIDISCIPLINAIRE		
Libellé	Unité	Tarif
Intervention ponctuelle santé au travail	Par jour	1 000 €
Intervention d'un consultant en prévention, action sociale, consultant RH	Par jour	800 €
Intervention d'étude de poste en ergonomie	Par jour	1 000 €
Accompagnement à distance d'un assistant social	Par an	15 000 €

- **Article 5-3 : FIXE** les tarifs relatifs à l'accompagnement mixte inspection et conseil en santé et sécurité au travail

ACCOMPAGNEMENT MIXTE INSPECTION ET CONSEIL EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL		
Libellé	Unité	Tarif
Accompagnement mixte inspection et conseil en santé et sécurité au travail	Moins de 50 agents	2 060 €
	De 50 à 199 agents	5 665 €
	De 200 à 749 agents	8 755 €
	De 750 à 1249 agents	11 330 €
	De 1250 à 1749 agents	13 905 €
	Plus de 1750 agents	18 540 €
Accompagnement mixte inspection et conseil en santé et sécurité au travail : Interventions supplémentaires sollicités au-delà des forfaits	Par jour	800 €
Accès au cercle de la prévention	Par an	2 060 €
Intervention ponctuelle ou offre de service d'un consultant en prévention hors prestation mixte <i>Le nombre de jours nécessaires pour cette prestation est estimé par le CIG Petite Couronne sur la base d'un devis validé par la collectivité et l'établissement.</i>	Par jour	800 €

- **Article 5-4 : FIXE** les tarifs relatifs au conseil insertion et du maintien dans l'emploi comme suit :

CONSEIL INSERTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI		
Libellé	Unité	Tarif
Accompagnement à la construction d'une politique de maintien dans l'emploi et handicap	L'accompagnement	6 000 €
Accompagnement à la réalisation d'un contenu de communication pour sensibiliser au handicap et au maintien dans l'emploi. <i>Le nombre de jours nécessaires pour cette prestation est estimé par le CIG Petite Couronne sur la base d'un devis validé par la collectivité ou l'établissement.</i>	Par jour	800 €
Sensibilisation handicap et maintien dans l'emploi sur mesure.	Par jour	800 €

<i>Le nombre de jours nécessaires pour cette prestation est estimé par le CIG Petite Couronne sur la base d'un devis validé par la collectivité ou l'établissement.</i>		
Sensibilisation du référent handicap	Par jour	200 €
Animation d'ateliers de sensibilisations lors de forums handicap, maintien dans l'emploi et QVCT	Par atelier	800 €

- **Article 5-5 : FIXE** les tarifs relatifs aux prestations définies dans la convention d'adhésion au service social du travail comme suit :

SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL		
Libellé	Quotité/ Unité	Tarif
Mise à disposition d'un assistant social	40 % etp par an	28 000 €
	60 % etp par an	42 000 €
	80 % etp par an	56 000 €
Mise à disposition d'un conseiller en économie sociale et familiale	80% etp par an	56 000 €
Service restreint d'accompagnement à distance	Par mois	1 250 €
Intervention ponctuelle	Par jour	500 €

- **Article 5-6 : FIXE** les tarifs relatifs à l'accompagnement psychosocial comme suit :

DISPOSITIFS PSYCHOSOCIAUX		
Libellé	Unité	Tarif
Mise en place d'un dispositif psychosocial individuel ou collectif	Intervention d'une demi-journée	500 €
Mise en place d'une séance psychosociale individuelle au CIG Petit-Couronne	Par séance	200 €
Animation d'un cycle de codéveloppement	Intra collectivité, par séance	500 €
	Inter collectivité, par séance	100 €
Coaching	Par séance	150 €
Animation d'un théâtre forum	Intervention d'une demi-journée	2 000 €

Article 6 : FIXE la participation aux frais de gestion liés au contrat cadre d'accompagnement social à l'emploi PASS petite couronne comme suit :

PASS		
Libellé	Unité	Tarif
Participation aux frais de gestion liés au contrat cadre d'accompagnement social à l'emploi PASS petite couronne	Par agent	4,10 €

Article 7 : FIXE le montant de la participation aux frais de gestion liés au contrat cadre d'assurance des risques statutaires comme suit :

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES		
Libellé	Unité	Tarif
Participation aux frais de gestion liés au contrat cadre d'assurance des risques statutaires	Montant de la prime annuelle acquittée par la collectivité ou l'établissement public.	0,60 %

Article 8 : FIXE comme suit les frais de gestion liés à la (aux) convention (s) de participation à la protection sociale complémentaire comme suit :

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE		
Libellé	Unité	Tarif
Adhésion à l'une des deux conventions	Moins de 10 agents	30 €
	De 10 à 49 agents	100 €
	De 50 à 349 agents	500 €
	De 350 à 999 agents	1 000 €
	De 1000 à 1999 agents	1 800 €
	Plus de 2000 agents	2 500 €
Adhésion aux deux conventions	Moins de 10 agents	54 €
	De 10 à 49 agents	180 €
	De 50 à 349 agents	900 €
	De 350 à 999 agents	1 800 €
	De 1000 à 1999 agents	3 240 €
	Plus de 2000 agents	4 500 €

Article 9 : **PRECISE** que les effectifs pris en compte correspondent aux agents rémunérés au 31 décembre de l'année N-1, à l'exception des tarifs relatifs :

- Aux contrats-cadres d'accompagnement social à l'emploi PASS ;
- A l'assurance des risques statutaires
- A la ou aux conventions de participation à la protection sociale complémentaire ;

Pour lesquels les effectifs retenus sont ceux de l'année en cours.


Article 10 : **FIXE** une surcote de + 50% de la tarification pour les collectivités et établissements non affiliés.

Article 11 : **PRECISE** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027.

Article 12 : **PRECISE** que par dérogation à l'article 11, l'article 2-2 relatif aux tarifs du pilotage de la donnée RH entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026.

Article 13 : **ABROGE** toutes les mentions des délibérations antérieures relatives à la tarification des prestations objets de la présente délibération dès l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

Le Président



Centre Interdépartemental de Gestion
Petite Couronne

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois auprès du tribunal administratif de Montreuil dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également faire l'objet au préalable d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).